

Marché Public de Travaux

Procédure adaptée : article 28 du Code des Marchés Publics

MAIRIE DE BOUJAN SUR LIBRON
12 rue de la Mairie
34760 BOUJAN SUR LIBRON
Tel : 04 67 09 26 40
Fax : 04 67 31 57 57
accueil@boujansurlibron.com

**FOURNITURE INSTALLATION ET MAINTENANCE
D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION**

Règlement de Consultation (RC)

Date et heure limites de réception des offres
01^{er} JUILLET 2011 à 12H00

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet les travaux de mise en œuvre de l'ensemble des caméras sur la commune de Boujan sur Libron.

1.1 Objet du marché :

Mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection urbaine.

1.2 Lieu d'exécution :

Commune de Boujan sur Libron (Hérault).

1.3 Caractéristiques principales :

Les images issues des caméras seront principalement destinées à être enregistrées à des fins d'analyse en cas d'incidents.

L'enregistrement des images sera réalisé au sein du poste de Police Municipale de la ville de Boujan sur Libron.

Le marché comprend la fourniture, le transport, le montage et la pose de l'ensemble du matériel pour le système de vidéo protection.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Identification des intervenants :

Maître d'ouvrage : Ville de Boujan sur Libron
Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire

Adresse : MAIRIE DE BOUJAN SUR LIBRON
12 rue de la Mairie
34760 BOUJAN SUR LIBRON
Tel: 04 67 09 26 40
Fax: 04 67 31 57 57
accueil@boujansurlibron.com

2.2 Type de procédure:

Procédure adaptée (articles 28 du code des marchés publics)

2.3 Décomposition en tranches et en lots :

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le projet fera l'objet d'une seule tranche décrite comme suit :

TRANCHE FERME:

- ⇒ La mise en œuvre de 6 caméras sur l'espace public urbain,
- ⇒ La mise en œuvre des équipements de communication, de traitement, d'exploitation et d'enregistrement répartie dans le Poste Centrale de Sécurité situé à la mairie,
- ⇒ Les infrastructures et liaisons des différents réseaux nécessaires au transport des flux vidéo,
- ⇒ La maintenance pendant les deux années suivantes à la période de garantie pour la tranche ferme.

2.4 Options :

Sans objet

2.5 Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.6 Sous-traitance :

Les candidats préciseront dans leur offre la part des travaux qu'ils comptent réaliser eux-mêmes ainsi que la part des travaux qu'ils envisagent de sous-traiter. Ils définiront de façon détaillée et indiqueront dans l'Acte d'Engagement la nature et le montant prévisionnel des travaux qu'ils comptent sous-traiter. En cas de présentation d'un sous-traitant dès la soumission de l'offre, le candidat devra remplir le formulaire d'acceptation DC13 ; le sous-traitant remettra l'ensemble des pièces demandées au candidat (voir article 3.10).

2.7 Durée prévisionnelle du marché :

Le délai d'exécution des travaux et prestations d'installation est de 3 mois maximum y compris la période de préparation du chantier.

2.8 Date prévisionnelle de commencement des travaux :

A titre indicatif, on peut prévoir le démarrage des travaux en Septembre 2011.

2.9 Modalités essentielles de financement et de paiement :

Financement : Autofinancement Commune

Subvention FIPD – Subvention Réserve Sénatoriale

Mode de règlement : mandat par virement administratif

Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande.

ARTICLE 3 : RETRAIT DES DOSSIERS ET REMISE DES OFFRES

3.1 Dématérialisation des procédures :

Les soumissionnaires peuvent retirer le dossier de consultation par voie électronique ou par voie papier.

3.2 Conditions de retrait du dossier de consultation :

Les échanges d'informations intervenant dans le cadre de cette consultation peuvent faire l'objet d'une transmission par voie électronique.

Le dossier de consultation des entreprises est mis à disposition des entreprises sous forme papier et par voie électronique.

L'adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante: www.boujansurlibron.com

Les candidats qui souhaitent retirer les documents de consultation sur support papier pourront l'obtenir gratuitement après en avoir fait la demande écrite par télécopie au **04 67 31 57 57**.

Pour un retrait sur place, celui-ci s'effectuera au service Commande Publique de la Mairie, du lundi au vendredi du :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 18h.

MAIRIE
12 Rue de la Mairie
BP 49
34761 BOUJAN SUR LIBRON

3.3 Date limite et conditions de remise des offres :

La date limite de réception des offres est fixée en page de garde du présent règlement de consultation.

Les candidats transmettront leur candidature et leur offre **uniquement sur support papier** (avec une copie sur cdrom).

Les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Mairie de BOUJAN SUR LIBRON
12 Rue de la Mairie
34 760 BOUJAN SUR LIBRON

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 18h.

3.4 Délai de validité des offres :

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.5 Langues devant être utilisée dans l'offre :

Tous les dossiers constituant les offres devront être établis en langue française, l'unité monétaire est l'euro.

3.6 Forme juridique de candidature :

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit en tant que membre d'un groupement d'entreprises. Dans ce cas, la forme de groupement demandée est le groupement solidaire.

3.7 Compléments à apporter au CCTP :

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications aux CCTP du dossier de consultation.

3.8 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur du Marché se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.9 Contenu des offres :

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté contenant deux enveloppes intérieures également cachetées. Ce pli sera anonyme et portera l'indication suivante :

« **Procédure Adaptée** – Mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection urbaine -
NE PAS OUVRIR »

Mairie de BOUJAN SUR LIBRON
12 Rue de la Mairie
34 760 BOUJAN SUR LIBRON

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus pourra ne pas être retenue ; auquel cas elle sera renvoyée fermée à son auteur.

Le pli contiendra une première enveloppe intérieure telle que décrite à l'article 3.10 ; ainsi qu'une deuxième enveloppe intérieure, telle(s) que décrite(s) à l'article 3.11.

3.10 1ère enveloppe intérieure :

La première enveloppe cachetée portera les indications :

**« Candidature pour : Mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection urbaine »
1ere enveloppe - Entreprise : - candidature**

Et contiendra les documents inhérents à la déclaration de candidature :

- ⇒ Déclaration du candidat (DC1)
- ⇒ Lettre de candidature (DC2) ;
- ⇒ En cas de groupement, sa nature, le nom de membres, le nom du mandataire et son habilitation (DC1) ;
- ⇒ En application du 2° de l'article R. 324-4 du Code du Travail, le numéro d'inscription au registre de la profession (registre du commerce registre des métiers, ...), pour les personnes physiques ou morales nouvellement créées, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises.

Situation juridique et capacité professionnelle :

Déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat pour justifier

- ⇒ qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
- ⇒ qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction visée à l'article 4 du décret n° 93-584 du 26 mars 1993, ou l'article 5 de la loi 52-401 du 14 avril 1952 modifiée par l'article 56 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays,
- ⇒ qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail,
- ⇒ l'attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des employés réguliers au regard des articles L143-3, L143-5 et L620-3 du Code du Travail,
- ⇒ que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3 et L.620-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France,
- ⇒ Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Capacité technique - références requises :

- ⇒ Déclaration indiquant les effectifs, le matériel et l'équipement technique
- ⇒ Certificats de qualifications professionnelles peuvent être basés sur les normes de qualifications suivantes :

Références FNTF pour la vidéosurveillance : 6721 Réseaux d'accès sur supports fibre optique ou à quartes métalliques

733 Pose de fourreaux de télécommunication et vidéocommunication

2321 Travaux de terrassements courants en site urbain

- ⇒ Liste de références professionnelles de travaux exécutés au cours des 5 dernières années ou en cours d'exécution.

Capacité économique et financière :

- ⇒ Les attestations des administrations comptables et organismes chargés de l'assiette et du recouvrement des impôts et cotisations concernés permettant de justifier que le candidat a satisfait à l'ensemble des obligations définies à l'article 39 de la loi n° 54-404 du 10 avril 1954, modifié par l'article 56 de l'ordonnance n° 58-1372 du 29 décembre 1958 et par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,
- ⇒ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires pour des prestations de même type que celles du présent marché, au cours des trois derniers exercices,
- ⇒ **En cas de sous-traitance déclarée à la soumission de l'offre, le sous-traitant fournira l'ensemble des documents demandés au candidat.**

3.11. 2ème enveloppe intérieure :

La deuxième enveloppe intérieure sera cachetée et portera les indications :

« **Offre pour** : Mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection urbaine»

2eme enveloppe – Entreprise : - Offre

Et contiendra :

- ⇒ L'acte d'engagement et son annexe, dûment complétés, signés et paraphés
- ⇒ Le CCAP dûment signé et paraphé
- ⇒ Le CCTP et ses annexes dûment signés et paraphés
- ⇒ DPGF

- ⇒ Le mémoire technique des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux et que la Commune de Boujan sur Libron se réserve le droit de discuter lors de la mise au point du marché et qui seront rendues contractuelles à cette occasion :
- Adéquation technique et fonctionnelle de l'offre
 - Organisation, méthodologie, engagements
 - Délai de réalisation et certification de visite

L'ensemble des pièces sera dûment complété, approuvé et signé.

Dans le cas de non remise de l'ensemble des pièces, documents et notes justificatives demandés ci-dessus, l'intégralité de l'offre sera considérée comme non conforme et éliminatoire pour le candidat.

ARTICLE 4 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle sera appréciée en fonction des critères suivants :

- 1- Valeur technique 60%
- 2- Prix des prestations 30%
- 3- Délai de réalisation 10%

ARTICLE 5 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) :

- ⇒ Présent règlement de la consultation ;
- ⇒ AE (acte d'engagement) et son annexe
- ⇒ DPGF
- ⇒ CCAP,
- ⇒ CCTP et ses annexes

5.2. Demande de renseignements complémentaires :

Pour les renseignements d'ordre administratifs, s'adresser à :

Mme Perrine SERVEL

Directrice Générale des Services

Mairie de Boujan sur Libron

04 67 09 26 40

perrine.servel@boujansurlibron.com

Pour les renseignements d'ordre techniques, s'adresser à :
Mr Christophe HOURIEZ
06.22.59.48.05
Christophe.houriez@dh-ingenierie.fr

Toutes les questions techniques devront faire l'objet d'un mail, auquel Christophe HOURIEZ apportera une réponse à l'ensemble des candidats.

5.3. Visite sur site :

Les candidats devront justifier de la visite sur site avec attestation de passage visée par les services concernés.

La date de visite est fixée au 06 Juin 2011 à 10h00.

Les candidats devront prendre rendez-vous auprès de Christophe HOURIEZ.